

Burundi : 30% de la population souffriraient des maladies mentales

@rib News, 22/10/2014 â€“ Source Xinhua La ministre burundaise de la Sant  Publique et de la Lutte contre le sida, Sabine Ntakarutimana, a annonc  mercredi qu'au Burundi, 30% des Burundais souffriraient des maladies mentales, m me s'il n'y a pas encore d' tude qui a  t  faite sur l' tat des lieux de ces maladies au niveau national. "Dans les pays post-conflits, 30% de la population souffrent des maladies mentales, ce qui fait qu'au Burundi, 30% des burundais en souffriraient selon des donn es approximatives puisqu' il n'y a pas encore d' tude qui a  t  faite", a indiqu  Mme Ntakarutimana, invit e   l'Assembl e Nationale pour r pondre   leurs questions orales ce mercredi.

Elle a illustr  ses propos par quelques donn es chiffr es qui ont  t  fournies par des partenaires  uvrant dans le secteur de la sant  et plus particuli rement dans ce domaine de la sant  mentale. Elle a indiqu  que sur les 7.981 malades hospitalis s au Centre Neuropsychiatrique de Kamenge (CNPK, au nord de la capitale Bujumbura) en 2013, au moins 708 souffraient des maladies mentales. Au niveau de l'ONG Healthnet TPO, sp cialis e dans la sant  mentale, sp cialement dans les districts sanitaires de Gitega et de Kibuye au centre du pays, la ministre de la Sant  Publique et de la Lutte contre le Sida a fait savoir que sur les 1.885 malades qui se sont fait consulter pour la premi re fois entre 2013 et 2014, on a constat  que 778 souffraient de ces maladies mentales. Dans ce m me district sanitaire de Kibuye, on a soign  1.015 cas de maladies mentales constitu es de 100% d' pilepsie alors que 288 autres cas de maladies mentales ont  t  recens s dans le district sanitaire de Ngozi au nord du pays. La ministre S. Ntakarutimana a expliqu  aux d put s qu'il manque encore au Burundi un h pital sp cialis  pour le traitement de ce genre de maladies et qu'elle sont entretemps trait es dans les districts sanitaires et dans certains centres de sant , notamment dans les centres d' tenus par les confessions religieuses (dont le CNPK) auxquelles le gouvernement accorde quelques subventions.